

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 18° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MINISTRES OU DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR – HORS QUÉBEC À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : avril-mai-juin 2018

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Date de début du déplacement	Date de fin du déplacement	Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents Montant	Autres frais inhérents Description	Accompagnatrice ou accompagnateur Nom et fonction	Accompagnatrice ou accompagnateur Total des frais ¹	Salon d'entretien	Service d'une ou d'un photographe	Service d'une ou d'un interprète	Rapport de mission
Robert Poëti	Ministre délégué	Participation à une mission dans le cadre du Forum mondial de l'OCDE sur l'anticorruption et l'intégrité	2018-03-26	2018-03-29	Paris, France	Diffusé lors du dernier trimestre	58,31 \$	710,08 \$	160,12 \$	- \$	--	Vanessa Guy	Diffusé lors du dernier trimestre	- \$	- \$	- \$	--

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) assume les frais encourus par les membres du Conseil des ministres lors des déplacements officiels à l'étranger. Veuillez prendre note que certaines données peuvent être incomplètes dû au fait que le MRIF ou le SCT n'ont pas encore reçu, à ce jour, toutes les dépenses devant être comptabilisées en rapport avec ces déplacements.

1. Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et des autres frais inhérents.